



Communiqué de presse 3 juillet 2024

## « PIERRE DU MIDI »

### Une Indication Géographique reconnue par l'État

**Ce mercredi 3 juillet 2024 marque la remise officielle par l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle), représenté par son Directeur Général Pascal Faure, de l'Indication Géographique « Pierre du Midi ». Cette IG représente la reconnaissance par l'État d'un matériau local, emblématique des régions Occitanie et Sud-Paca.**

#### **L'excellence récompensée !**

L'Institut National de la Propriété Industrielle a officiellement homologué l'Indication Géographique<sup>(1)</sup> (IG) « Pierre du Midi » vendredi 13 octobre 2023, date de publication de l'avis au Journal officiel.

L'Association Pierre du Midi, qui fédère une quinzaine d'entreprises sur les régions Occitanie et Sud & Provence Alpes Côte d'Azur, est à l'origine de cette demande de reconnaissance.

*« Notre démarche initiée depuis de nombreuses années illustre notre volonté de protéger l'origine de nos pierres locales, leur histoire et leurs qualités. Nous espérons que l'IG consolidera notre filière et permettra de valoriser nos produits locaux qui ont contribué à l'image de notre territoire », souligne Paul Mariotta, président de l'association.*

(1) Une Indication Géographique (IG) distingue un produit originaire d'une zone géographique déterminée, qui possède des qualités, une notoriété ou des caractéristiques liées à ce lieu d'origine.

## **La Pierre du Midi, figure de proue du patrimoine local**

Arènes de Nîmes et d'Arles, théâtre antique d'Orange, Pont-du-Gard, ... la pierre du Midi a permis la construction d'un patrimoine immobilier exceptionnel dans tout le Sud de la France. Elle regroupe plusieurs familles de pierres – toutes rattachées aux communes où se situent leurs carrières – dont les plus connues sont la pierre de Fontvieille, la pierre de Rognes, la pierre de Beaulieu ou encore la pierre du Pont-du-Gard.

Cette roche calcaire dispose de plusieurs variétés, teintes, densités et duretés en fonction des gisements géologiques qui la constituent. Elle est appréciée pour sa robustesse et ses propriétés thermiques. Des vertus qui l'ont popularisée, notamment lors des rénovations urbaines de grandes villes (Lyon, Genève, New-York, Alger) au XIXe siècle.

La pierre du Midi s'établit véritablement à l'époque romaine, pendant laquelle elle était déjà prisée pour la construction d'édifices. Ce gisement spécifique attire depuis plusieurs générations les métiers de la pierre, de l'architecture et du design sur le territoire, ainsi que des savoir-faire perpétués notamment grâce à la présence de plusieurs centres de formation.

### **L'Indication Géographique « Pierre du Midi »**

En plus de garantir l'authenticité, l'origine et la qualité des pierres, l'IG « Pierre du Midi » va permettre de se prémunir d'une concurrence parfois déloyale, d'éviter les utilisations abusives de l'appellation, de mettre en valeur les savoir-faire détenus par les entreprises locales et de valoriser les matériaux locaux.

L'indication géographique « Pierre du Midi » couvre les produits bruts (blocs, enrochements), les produits semi-finis (tranches), les pierres massives, les pierres de revêtement et les pierres de remplacement.

Les opérations suivantes doivent être réalisées dans la zone géographique définie dans le cahier des charges homologué :

- Extraction : Hérault (34), Gard (30), Bouches-du-Rhône (13), Vaucluse (84), Drôme (26), Alpes de Haute-Provence (04)

- Transformation : les départements ci-dessus + Pyrénées Orientales (66), Aude (11), Lozère (48), Ardèche (07), Hautes-Alpes (05), Var (83), Alpes-Maritimes (06).

L'homologation concerne quinze entreprises réparties sur trois régions (*voir détail dans le cahier des charges disponible sur le site de l'INPI*). Elle représente 90 emplois environ pour un chiffre d'affaires de 12 M€.

L'association Pierre du Midi devient l'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) de cette indication géographique.

L'association Pierre du Midi a été créée en 1997 sous la dénomination Pierres du Sud, sous l'égide des UNICEM (Unions régionales des industries de carrières et matériaux de construction), du SNROC (Syndicat National des Industries de Roches Ornamentales et de Construction), des DRIRE (devenues DREAL depuis) et des deux Conseils Régionaux de la façade méditerranéenne.